AMENDEMENT Au papier de position « S’ATTAQUER À LA PAUVRETÉ PLUTÔT QU’AUX PERSONNES QU’ELLE TOUCHE »

Chaque amendement doit être spécifiquement assigné à une revendication précise (page, chapitre, section) et se rapporter à une partie du texte clairement désignée. Et l’amendement doit poursuivre un but clair (supprimer, compléter, nouvelle formulation) ainsi qu’être accompagné d’une courte justification. Les amendements ne remplissant pas ces critères ne seront pas traités.

Plusieurs amendements peuvent être déposés avec un même formulaire

**A-x :** Nom du/de la délégué-e, section, Parti cantonal, organe…

**Amendement aux revendications :** par exemple au chapitre 2.2, section 1, page 9

**Demande :**  par exemple supprimer, reformuler, compléter

🡪 Uniquement sous forme de proposition de texte concrète

🡪 Les suggestions ne seront pas acceptées (Révision dans le sens de...)

**Exposé des motifs :** raisons de la demande

**Recommandation de la présidence du PS Suisse**: